



L'acheteur souhaite le remboursement du véhicule

Par Stane_83

Bonjour, je souhaiterais avoir quelques informations s'il vous plaît.

J'ai vendu il y a 5 jours un véhicule a un particulier . Le jour même de la vente j'ai donc effectué le contrôle technique qui a été jugé ok donc sans contre visite (seulement 3 défauts mineures) . Le jour de la vente l'acquéreur juge les pneus usés, je fait donc un geste et lui propose de réduire le tarif de 200? ce qui fait le prix de vente à 1500?. Il fait tout le tour du véhicule et décide de l'acheter . Il effectue plus de 2h de route pour rejoindre son domicile. 2 jours après il l'appel en me disant qu'elle voyant d'huile s'est allumé (à laquelle j'ai un gros doute car la vidange été faite il y a 2 mois) il décide d'effectuer un contrôle technique de son côté puis le re contacté en me disant que la voiture a une contre visière (siège Conducteur qui ne se règle pas , bloc moteur fendu . Chose que l'on ignorais totalement)de ce fait il souhaite me rendre le véhicule et que je le rembourse . Actuellement je n'ai vu aucun papier me montrant qu'il a effectué un autre contrôle technique, il a en sa possession le véhicule de puis 5 jours et ne sait pas ce qu'il a fait avec . La carte grise a été barré et déclaration de vente effectué . Dois je le lui reprendre le véhicule ? Ou est ce le contrôle technique où j'ai fait passe le véhicule qui est en tord ?

Je ne sait plus trop quoi faire

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour

Il vous a été répondu hier me semble-t-il, pourquoi poser à nouveau votre question au lieu de conserver le même fil de discussion?